

# RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

## Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ Séance du 13 Décembre 2018

8947

### ■ Approbation de la création et de l'affectation d'une opération pour l'aménagement pluvial de la ZA de la Plaine du Caire à Roquefort-la-Bédoule

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Lors d'épisodes pluvieux, d'importants ruissellements sont observés sur l'avenue des Carrières et sur la Route d'Aubagne. Ces eaux s'évacuent ensuite vers le nord via un réseau pluvial le long de la route d'Aubagne.

Cette situation est notamment due à l'insuffisance et à la discontinuité du réseau pluvial situé dans la partie ouest de la zone d'activité de la Plaine du Caire.

L'objectif de l'aménagement est de :

- compléter le réseau pluvial dans l'avenue des Carrières,
- aménager un bassin de rétention en bordure de la route d'Aubagne, après le croisement avec l'avenue des Carrières,
- reprendre le réseau pluvial en aval de la route d'Aubagne.

Cet aménagement permettra de limiter les ruissellements et les ravinements dans ce secteur.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 1 000 000 € TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- L'information au Conseil de Territoire Marseille Provence du 11 décembre 2018.

Où le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- La nécessité de résoudre les problèmes de ruissellements et de ravinements conséquents et récurrents avenue des Carrières et route d'Aubagne à Roquefort-la-Bédoule.
- Que l'autorisation de programme de cette nouvelle opération doit être créée et affectée.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération, portant sur la réalisation de l'aménagement pluvial de la ZA de la Plaine du Caire – commune de Roquefort-la-Bédoule, d'un montant de 1 000 000 € TTC.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget Est du Territoire Marseille-Provence - sous politique F180 – nature 4581.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit::

- 2019 = 50 000€
- 2020 = 500 000€
- 2021 = 450 000€

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur, du Conseil Départemental des Bouches du Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

---

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Eau et Assainissement  
GEMAPI

Roland GIBERTI